

# Résumé de la politique de chaîne d'approvisionnement en matière de travail des enfants

Lidl Schweiz DL AG - Version du 29.08.2025



## Résumé

Partout dans le monde, le travail des enfants prive des millions de mineurs et mineurs de leurs droits fondamentaux. Cela réduit considérablement leurs chances de connaître un avenir meilleur.

Lidl Suisse prend très au sérieux sa responsabilité sociale. L'entreprise est convaincue que l'application de l'interdiction du travail des enfants doit être réalisée conjointement par la société civile et les entités politiques, scientifiques et économiques.

En vertu des dispositions légales, Lidl Suisse est également tenu de respecter certaines obligations de diligence et d'établissement de rapports dans le domaine du travail des enfants.<sup>1</sup> Les efforts de l'entreprise en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants s'appuient à cet égard sur les normes internationales telles que les principes directeurs des Nations unies (UNGP), les lignes directrices de l'OCDE et les outils de l'OIT et de l'OIE<sup>2</sup>.

Dans le cadre du système de gestion spécialement développé, les risques liés au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement sont d'abord identifiés et évalués. Le risque lié au travail des enfants est déterminé sur la base de critères de probabilité et de gravité. Dans la mesure où des risques de travail des enfants sont identifiés dans le cadre de la détermination des risques, Lidl Suisse examine les mesures appropriées pour limiter lesdits risques. Un système de traçabilité spécifique à la chaîne d'approvisionnement permet en outre, en cas de suspicion fondée de travail des enfants, de disposer de toutes les informations utiles sur les produits et les services. Par ailleurs, tout est documenté.

Les risques identifiés sont inscrits dans un plan de gestion des risques. Le plan de gestion des risques comprend les méthodes utilisées pour identifier, analyser et pondérer les risques liés au travail des enfants. Le plan décrit également l'approche choisie pour limiter les risques ainsi que pour les étapes importantes liées à la mise en œuvre des mesures prises. Enfin, un processus de contrôle régulier garantit l'efficacité des mesures prises par Lidl Suisse.

La procédure de signalement sert de mécanisme d'alerte précoce pour l'identification des risques. Elle fournit une plateforme facilement accessible à tous. Elle permet d'exprimer des préoccupations dans le domaine du travail des enfants ou de signaler une infraction concrète de manière sûre et anonyme.

Les éléments de ce devoir de diligence constituent un processus continu dont les étapes s'articulent de manière systématique et s'influencent réciproquement.

<sup>1</sup> Art. 964a ff. du Code des obligations suisse en lien avec l'« Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants » (ODiTr)

<sup>2</sup> OIT : Organisation internationale du travail (OIT), OIE : Organisation internationale des employeurs



## Contact

Lidl Schweiz DL AG  
Dunantstrasse 15  
8570 Weinfelden

nachhaltigkeit@lidl.ch

## Autres liens sur la RSE

[www.lidl.ch/fr-CH/](http://www.lidl.ch/fr-CH/)  
[www.corporate.lidl.ch/fr/durabilite](http://www.corporate.lidl.ch/fr/durabilite)

## Avis de droits d'auteur

Les informations contenues dans ce document (entre autres les textes, graphiques, photos, logos, etc.) ainsi que le document en lui-même sont protégés par des droits d'auteur. Sans autorisation écrite de Lidl, ce document et/ou son contenu ne peuvent pas être transmis, modifiés, publiés, traduits ou reproduits.

© Lidl Schweiz DL AG